



# Au sommaire de ce numéro



Le Mot du maire – Page 3



Avancement du PLU – Page 4



Le Budget Communal - Page 5



Le SDAN : La fibre arrive à Mervilla en 2017 – Page 7



Lynky le compteur électrique communicant – page 11



Redevance incitative en 2016 - Page 13



La Commission Communale des Impôts Directs - Page 15



La fête de Mervilla – Page 17

Et pour finir, notre coin des brèves – Page 20

## Le Mot du Maire

Lors du conseil municipal du 1/10/2015 les membres du conseil ont décidé de transférer au SICOVAL des compétences supplémentaires en matière de communication électronique.

Le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique), investissement d'avenir et projet national, a pour ambition d'équiper la France en réseaux très haut débit FTTN (Fibre jusque dans le logement) est piloté à l'échelle de chaque département par le conseil départemental en relation avec les intercommunalités via un syndicat mixte.

C'est à ces conditions que pourront se développer et se généraliser de nouveaux usages aussi variés que le travail à domicile, la santé, l'éducation, les loisirs etc. De plus, cela permettra de limiter nos déplacements. La commune de Mervilla fait partie de la 1<sup>ère</sup> phase d'investissement, les travaux devraient commencer courant 2017.

Après ces bonnes nouvelles qui devraient vous offrir pour votre travail et votre vie quotidienne un meilleur service, l'ensemble du personnel communal et du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à vous et à votre famille une bonne et heureuse année 2016

Denis LOUBET

# Avancement du PLU



Comme nous l'avons expliqué dans le précédent numéro, nous avons dû lancer la procédure de modification de notre POS en PLU afin de respecter le cadre légal actuel, qui s'impose à notre commune. Nous avons donc pris une délibération le 21 octobre 2014, portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme et définir les modalités de concertation.

## Les objectifs de notre futur PLU :

« La mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme donnera à la commune de Mervilla le moyen de disposer d'un document d'urbanisme qui précisera les axes majeurs de son développement pour les années à venir ainsi que les moyens de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

### **Le volet environnement devra :**

- Permettre la mise en place des mesures nécessaires pour le maintien et la sauvegarde des espaces agricoles et boisés qui représentent la plus grande partie du territoire de la commune
- Préserver la qualité paysagère pour un cadre de vie qui corresponde à l'identité du village
- Protéger les ressources environnementales, patrimoniales et paysagères.

### **Le volet urbanisme devra :**

- Envisager une évolution démographique modérée
- S'inscrire dans le prolongement de l'habitat résidentiel aéré actuel
- Etudier le potentiel des parcelles enclavées dans les zones déjà urbanisées (dents creuses)
- Examiner l'emplacement des pixels des futures zones à urbaniser pour ne pas accentuer l'étalement urbain
- S'articuler autour des voiries principales et réseaux actuels (eau, électricité, transports publics)
- Conserver le système actuel d'assainissement autonome

**Ces nouvelles orientations ne devront pas générer de dépenses trop importantes pour la commune, dépenses auxquelles elle ne pourrait faire face.**

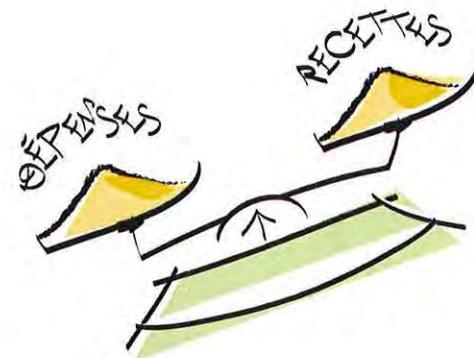
## Point à date.

Nous avons reçu les premiers éléments du diagnostic, nous devrions obtenir l'ensemble des éléments permettant l'élaboration du diagnostic d'ici à fin juin. Les documents seront à votre disposition en Mairie, ainsi qu'un registre afin de vous permettre d'y consigner vos remarques, commentaires ou souhaits.

Nous avons bien avancé dans la réflexion et la rédaction du PADD et, nous devrions le finaliser d'ici à la fin du premier trimestre 2016. L'ensemble des études est consultable en Mairie.

# Budget Communal

Le premier trimestre est toujours très chargé pour une commune. Durant cette période, le compte administratif (arrêté des comptes de l'année 2015) doit être arrêté et validé par le Trésorier Payeur Général et le Conseil Municipal. Il faut également travailler, concevoir et valider les budgets 2016.



**Notre budget 2015 a été tenu => notre budget de fonctionnement est structurellement équilibré.**

Deux bonnes nouvelles : grâce aux travaux d'isolation entrepris lors de la rénovation de notre Mairie, nous constatons une baisse sensible de notre consommation d'électricité : nous aurons un retour sur investissement en **moins de 2 ans et une baisse de 30% de notre facture annuelle.**

Nos réserves financières, notre budget d'investissement et la fin d'anciens emprunts finançant des investissements routiers passés, nous permettent de prévoir sereinement quelques investissements pour les prochaines années.

Dans le cadre du Contrat de territoire (\*) mené par le Sicoval, nous avons dû établir un projet « des éventuels investissements que pourrait lancer la commune dans les 5 prochaines années. Nous avons listé les 7 projets suivants :

Projet	Descriptif	Etat d'Avancement	Nature du Projet	Maître d'ouvrage	Localisation	Début des travaux
Réfection du Chemin de l'Etang	Entretien du réseau communal	devis demandés	Travaux d'entretien	Mairie	Merville	Q1 2016
Création Rampe accès Mairie	Rampe d'accès PMA + Barrière + Garde corps -> permettre l'accès aux PMA ① PMA	devis demandés	Travaux Investissements	Mairie	Merville	Q1 2016
Création trottoir autour de la Mairie	Création trottoir sur 200m de la Mairie -> permettre la circulation autour de la Mairie pour faciliter l'entretien ① personnel de la Mairie et agents d'entretien	Projet : demande des devis prévue pour mi-2016	Travaux Investissements	Mairie	Merville	Q2 2016
Réfection plâtre et peinture du plafond de l'église	Le plâtre et les peintures du plafond de l'église sont dégradés suite à un dégat des eaux -> sécurisation de l'édifice et maintien du patrimoine ① population intercommunale venant aux offices et manifestations	Projet : demande des devis prévue pour fin 2015	Travaux Investissements	Mairie	Eglise Merville	Q1 2016
Rénovation Sacristie	Rénovation de la fenêtre et mise en peinture Maintien du patrimoine	Projet : demande des devis prévue pour 2017	Travaux Investissements	Mairie	Eglise Merville	Q1 2017
Crépis façade arrière Mairie	Création crépis couleur derrière Mairie -> améliorer aspect Mairie, étanchéifier la façade, et entretenir le patrimoine communale	Projet : demande des devis prévue pour 2017	Travaux Investissements	Mairie	Merville	Q2 2017
Création de trottoir le long du chemin du Moulin	Création de trottoir le long du chemin du Moulin -> sécurisation de la circulation de 1/3 de la commune qui passe sur ce chemin. A mi chemin, il y a un aménagement qui coupe toute la rue. La rue n'est pas éclairée => la zone est très accidentogène pour nos jeunes et toute personne circulant à pied ou en voiture / vélo ① 1/3 de la population de Merville mais également toutes les personnes de la commune et de l'intercommunalité empruntant nos chemins et DR	Projet : lancement de l'Appel d'Offre en 2018	Travaux Investissements	Mairie	Merville	2018
Rénovation de la Ruine du Bosquet	Rénovation et sécurisation du bâti du Bosquet (ruine) Réfection du toit, aménagements des abords -> Maintien du patrimoine et créer un lieu de rencontre et de partage pour les Mervillais. ① habitants de Merville et population intercommunale se promenant sur la commune et sur les DR sillonnant Merville	Projet : lancement de l'Appel d'Offre en 2018	Travaux Investissements	Mairie	Merville	2018

## **(\*) Contrat de Territoire 2016-2020**

### **entre le Conseil Départemental de Haute-Garonne, les 36 communes du Sicoval et la communauté d'agglomération du Sicoval**

Le Conseil Départemental de Haute-Garonne propose à chaque territoire du Département la co-construction d'un contrat de territoire afin d'adapter au mieux la nouvelle politique territoriale du Conseil Départemental aux besoins de chaque territoire.

La réforme territoriale engagée depuis 2010 et la forte croissance démographique que connaît le Département de la Haute-Garonne impactent aujourd'hui chaque bassin de vie. La réalité territoriale révèle de fortes disparités locales qui placent le Conseil départemental face à un défi d'équilibre et de solidarité.

Cette nouvelle politique contractuelle a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Accompagner les dynamiques et les complémentarités des territoires urbains, périurbains et ruraux, pour un développement équilibré.
- Impulser l'aménagement durable des territoires et susciter l'innovation pour préserver la qualité de vie et les conditions d'accueil.
- Instaurer une dynamique positive de partenariat et de concertation dans un contexte de recomposition territoriale et de contraintes budgétaires.

Ce contrat cadre aura pour objectif de définir une stratégie commune d'aménagement et de développement durable par une programmation pluriannuelle établie sur une durée de 5 ans. Chaque année, un programme opérationnel recensant les projets à engager dans l'année, sera adopté sur la base d'opérations réalistes.

Afin de répondre au mieux aux besoins de chaque territoire, le Conseil Départemental dans une logique de co-construction, propose à chaque commune et au Sicoval de lui faire connaître l'ensemble des projets de chaque collectivité sur les 5 prochaines années hors projets concernant le pool routier, le schéma départemental d'aménagement numérique et d'assainissement.

# SDAN sur le territoire du SiCoVal : Focus sur la commune de Mervilla

## La fibre à Mervilla en 2017 !

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) est un **projet national**. Les conditions de ce projet sont fixées par l'État. Il a pour ambition d'équiper la France d'un réseau très haut débit ftth (<sup>1</sup>Ftth : *fiber to the home* ou **fibre jusque dans le logement**) pour les particuliers en 3 phases.

Le SDAN c'est un coût de 179M€ en Haute-Garonne.

**Participation au financement** : l'Europe + l'Etat + la Région 30%, le Département 12% et l'Intercommunalité 12 %. Les opérateurs télécom financeront 46% par location des infrastructures ; la condition de leur participation est de commencer la phase 1 sur la zone la plus rentable.

### Les Phases :

**Phase 1** : 2015 2020, 1/3 de l'investissement. Les objectifs sont de :

- couvrir le plus de population possible (environ 70%) en ftth offrant 100Mo/S
- augmenter le débit pour les habitants qui ne sont pas équipés de ftth en phase 1
- Par l'équipement en fibre jusqu'aux sous répartiteurs ainsi les débits proposés aux abonnés seront donc automatiquement augmentés jusqu'à 50Mbits/s (10 Mbits/s au minimum).
- Par une offre à 30 Mbits (20 Mbits garantie minimum) pour les logements les plus défavorisés (débit inférieur à 4 Méga Octet/Seconde) avec la technique 4Gbox qui n'est pas la 4G pour les mobiles ou par une antenne satellite financée par le CD31.

**Phase 2** : 2020 – 2025 1/3 de l'investissement. Equiper la majorité des 30% restant.

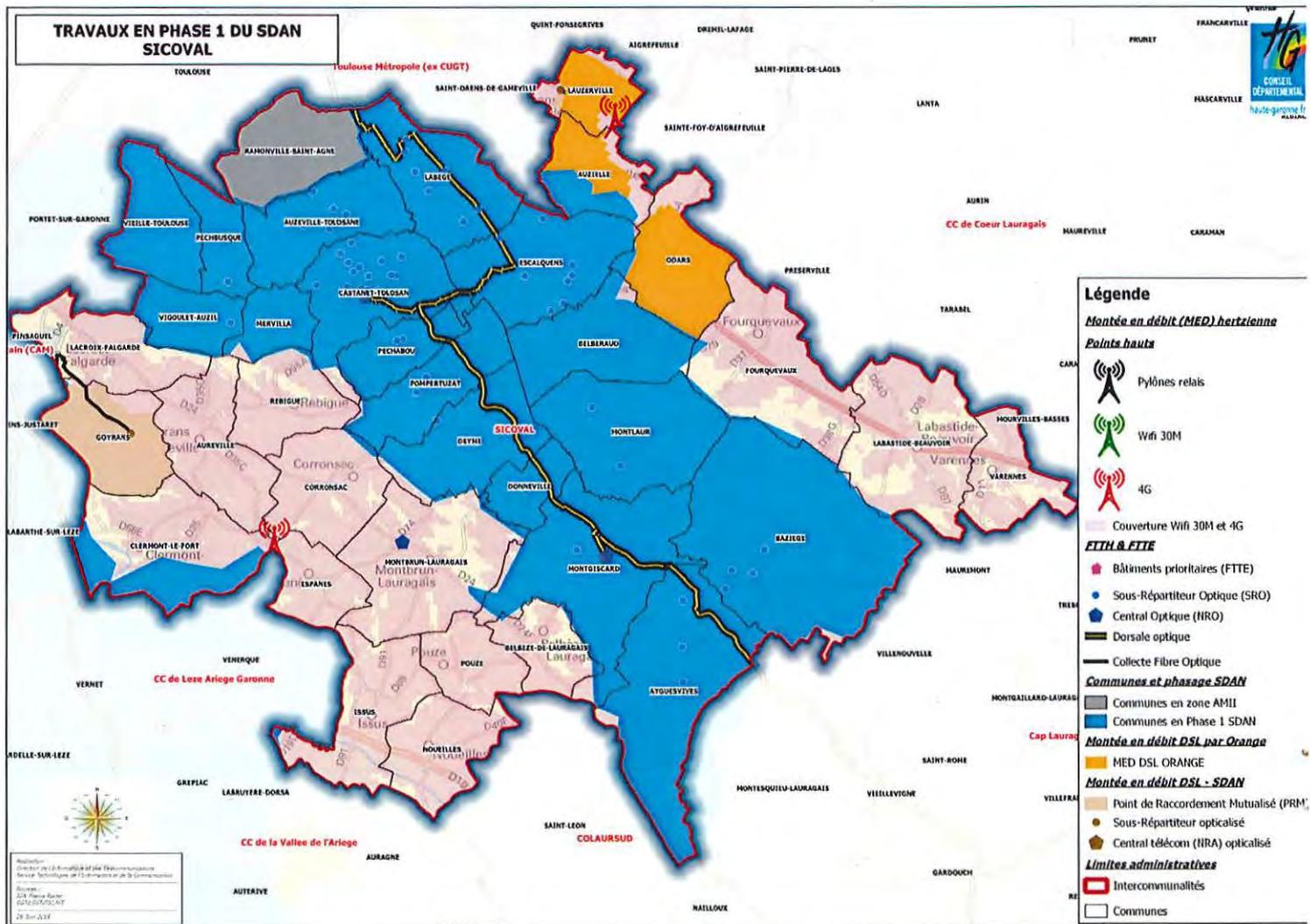
**Phase 3** : 1/3 de l'investissement. Traiter les cas isolés restants.

### Qui pilote le Sdan ?

Le SDAN est piloté à l'échelle de chaque département par le Conseil Départemental en relation avec les Intercommunalités, les projets de communes isolées sont exclus. La gestion du réseau sera confiée à un syndicat mixte ouvert (SMO) qui portera le risque financier et prendra la gestion des ventes des prises aux opérateurs et la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration des réseaux historiques.

Une fois l'infrastructure collective construite, les opérateurs louent un ensemble de prises potentielles au syndicat et réalisent chaque raccordement entre le réseau et le logement lors de l'abonnement du particulier. Ces revenus servent à rembourser une partie des prêts.

Le SDAN est une opportunité unique de valoriser l'ensemble de notre territoire.



**Les résultats attendus en phase 1 sont :**

- un débit de 100MB/S pour les habitations en zone FttH (zone bleue sur la carte),
- Pour les autres une augmentation de débit pour tous les habitants jusqu'à 50Mbps/s par l'arrivée de la fibre aux sous répartiteurs avec en complément pour les habitations trop mal desservies une proposition pour un débit jusqu'à 30Mbps/s par la 4G box ou une antenne satellite financée par le CD31.

La FTTH sur le tout le territoire de la commune de Mervilla c'est :  
**Un débit Internet constant (sans perte de débit liée à la distance) de 100Mb/S et plus.**

Une prise minimum pour chaque logement :

**Sur la propriété privée individuelle** : La fibre arrive en bord de propriété lors des travaux du Sdan, puis l'installation de la prise jusqu'au bâtiment est réalisée au moment de l'ouverture de l'abonnement fibre ; en général on remplace le fil de cuivre par la fibre.

**Les logements en immeuble** : le pré câblage est effectué jusqu'au boîtier de la copropriété et le raccord final individuel est fait au moment de l'ouverture de l'abonnement fibre

Pour info box fibre SFR – Orange de 25€ à 34 € /mois à ce jour

## Les coûts pour notre territoire

### Infrastructure

Dans le cas du SICOVAL, l'infrastructure phase 1 coutera environ 26,4M€ au total et seuls 3,4 millions seront à la charge de l'intercommunalité et de ses communes soit 12.8 %. Le reste est financé par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et un emprunt du syndicat qui sera remboursé par la location des prises par les opérateurs.

**Pour la commune de Mervilla** : c'est 3 euros pendant 10 ans puis 1 euro pendant 10 ans par habitant.

Pour le Sicoval le même montant.

Ces montants peuvent être plus faibles si on étale les prêts.

### Fonctionnement

Budget de Fonctionnement annuel de 2 Millions € du SMO :

#### Dépenses

- 700 k€ de frais de fonctionnement et charges pour une équipe d'environ 10 personnes,
- 800 k€ de remboursement des emprunts contractés (gestion des risques). *Le SICOVAL est un territoire très attractif pour les opérateurs ; le risque d'une lenteur de commercialisation et donc de location est très faible. La consolidation du secteur des télécommunications (rachat SFR, Bouygues...) ne semble pas changer le niveau de risque. Le très haut débit est en effet plus rentable car il permet de vendre une multitude de services annexes Orange a, par exemple, remarqué que les consommateurs qui étaient passés à la fibre optique dépensaient en moyenne sept fois plus en vidéo à la demande que les autres.*
- 500 k€ pour les coûts d'exploitation et de maintenance des réseaux (par exemple réseaux d'initiative publique de première génération - Réseau Hertzien CD 31 - boucle optique du Sicoval).

#### Recettes

- *Le Sicoval* supporte la moitié du coût de fonctionnement du syndicat (l'autre moitié c'est le Conseil départemental) ; cette participation est estimée à **2€ maximum** par habitant et par an. **Elle peut être plus faible si la vente des prises est satisfaisante.**



# LINKY, le compteur électrique communicant.

À la différence des anciens compteurs électriques, les compteurs LINKY permettront de communiquer directement les chiffres de consommation d'électricité du consommateur final au gestionnaire responsable du réseau électrique : ERDF.

## Cette évolution est rendue nécessaire :

- par la mise en place technique du processus de la transition énergétique qui a pour objectif de faire des économies d'énergie, d'augmenter la part des énergies renouvelables intermittentes (photovoltaïque, éoliennes) et de réduire les émissions de gaz carbonique,

- pour faire face à de nouveaux usages, en particulier les véhicules électriques, pour lesquels des bornes de recharge largement réparties sur le territoire seront installées,

- pour se conformer à un cadre réglementaire, à savoir :

- \* directive européenne (80% de compteurs communicants d'ici 2020),

- \* ouverture des marchés de l'énergie,

- \* Loi relative à la Transition Énergétique

Techniquement, l'implantation des compteurs communicants LINKY est étroitement associée au Ce sont 35 millions de compteurs qui devraient être remplacés d'ici 2021 en France. Comme tout projet de haute technologie (gestion informatisée du réseau) il comporte des aléas.

Dans un prochain numéro de Mervilla Info, nous tenterons de décrire dans le détail ce qui changera en

fonctionnement du réseau de distribution de l'électricité.

Dans le passé, les réseaux ont été conçus pour conduire l'électricité dans un seul sens : des centrales de production (hydroélectriques, thermiques, nucléaires) vers les consommateurs particuliers ou industriels.

Dans le futur, aux centrales de production classiques s'ajouteront d'autres sources de production (photovoltaïque, éoliennes) disséminées sur le territoire. En conséquence, l'électricité doit circuler dans les deux sens à travers le réseau basse tension.

Par ailleurs, de nouveaux usages (véhicules électriques par exemple) seront dépendants de nouvelles et puissantes infrastructures de recharge des batteries.

Jusqu'ici, le pilotage fin et automatisé du réseau moyenne tension (en règle générale 20 000 volts) suffisait à répondre aux besoins; dans le futur, ce nouveau pilotage, plus complexe, sera permis par la remontée vers l'opérateur des données obtenues au niveau basse tension (400 volts en triphasé, 230 volts en monophasé).

pratique pour l'utilisateur final et d'anticiper les questions qui se posent et se poseront.

Un premier élément rassurant : le remplacement de l'ancien compteur par le nouveau - LINKY - sera effectué par ERDF, à sa charge.

## Bon à savoir :

Si vous avez un compteur électrique avec des heures creuses et heures pleines, sachez que vous pouvez modifier celles-ci en fonction de votre consommation, cela peut vous permettre de faire des économies.

Ci-dessous le tableau avec les différentes plages horaires (de 1 à 6) disponibles sur la commune, sous réserve d'acceptation de votre demande, selon la disponibilité des plages, pour ne pas surcharger le réseau sur un créneau horaire.

**Pour en faire la demande contacter ERDF. Ce service est facturé 36 euros ttc, et nécessite le déplacement d'un technicien.**

### Les heures creuses présentes sur MERVILLA (31320):

**Plage 1 :** 00H00-08H00

**Plage 2 :** 02H00-07H00;12H30-15H30

**Plage 3 :** 02H30-08H00;13H00-15H30

**Plage 4 :** 03H00-08H00;13H30-16H30

**Plage 5 :** 03H30-08H00;12H30-16H00

**Plage 6 :** 22H30-06H30

# Redevance incitative : mise en place en 2016

La production de déchets ménagers en France a doublé en 40 ans : **chaque jour chaque Français jette 1 kg de déchets. C'est trop !**

Aujourd'hui les ressources s'épuisent... et nos équipements ne peuvent plus recevoir les quantités produites. Après le tri des emballages et le compostage, un nouveau défi se présente : la réduction des déchets.

La redevance incitative a un double objectif :

- faire évoluer le mode de financement actuel pour le rendre plus juste,
- favoriser de nouveaux gestes permettant de réduire la production de déchets.

Un simulateur en ligne vous permet de faire plusieurs estimations sur le site du SICOVAL :

<http://www.sicoval.fr>

- Onglet « Mon logement »
- Rubrique « Déchets »
- Encart « La redevance incitative ... calculer dès maintenant ... »
- Rubrique « J'ai un bac individuel »

Pour cela la redevance sera basée sur le nombre de fois où le bac des ordures ménagères (couvercle gris) sera présenté à la collecte.

NB : le bac jaune (papier, carton, ...) ne sera pas compté.

## Comment sera calculée la redevance incitative ?

Elle sera calculée en fonction :

✓ D'une part fixe "abonnement" comprenant :

- le volume de votre bac d'ordures ménagères (couvercle gris)
- les coûts fixes du service : collecte sélective, gestion des déchèteries, maintenance des bacs...



✓ D'une part incitative "consommation" liée à l'utilisation du service, c'est à dire au nombre de levées du bac des ordures ménagères.

NB : le poids du bac ne sera pas pris en compte.

**A noter :**

Les personnes ayant opté pour la mensualisation ne reçoivent qu'une seule facture à blanc en décembre, en même temps que leur décompte annuel.

Chacun peut choisir le volume du bac adapté à ses besoins (pas d'obligation d'avoir nos 2 bacs d'une même contenance).

**Exemples de facture semestrielle de la redevance déchet selon différentes hypothèses**

Nombre de personne au foyer	Nombre annuel de levée du bac gris (*)	Volume du bac gris (**)	Facture semestrielle	Remarques	Economie annuelle par rapport à 52 le
1 personne	toutes les semaines (52)	80 litres	85,40 €	Abattement personne seule de 48 € Inklus	
1 personne	tous les 15 jours (26)	80 litres	54,20 €	Abattement personne seule de 48 € Inklus	62,
1 personne	1 fois par mois (12)	80 litres	37,40 €	Abattement personne seule de 48 € Inklus	96,
2 personnes	toutes les semaines (52)	120 litres	146,60 €	Abattement possible pour éloignement du point de collecte (21.2 €/an) non Inklus	
2 personnes	tous les 15 jours (26)	120 litres	99,80 €	Abattement possible pour éloignement du point de collecte (21.2 €/an) non Inklus	93,
2 personnes	1 fois par mois (12)	120 litres	74,60 €	Abattement possible pour éloignement du point de collecte (21.2 €/an) non Inklus	144,
3 personnes et +	toutes les semaines (52)	240 litres	258,20 €	Abattement possible pour éloignement du point de collecte (28,40 €/an) non Inklus	
3 personnes et +	tous les 15 jours (26)	240 litres	164,60 €	Abattement possible pour éloignement du point de collecte (28,40 €/an) non Inklus	187,
3 personnes et +	1 fois par mois (12)	240 litres	114,20 €	Abattement possible pour éloignement du point de collecte (28,40 €/an) non Inklus	288,

**Est-ce que je vais payer plus cher ?**

En maison individuelle, cela dépendra du volume de votre poubelle grise et du nombre de fois où vous la sortirez.

Si elle est ramassée 2 fois par mois en moyenne, votre facture sera à peu près la même.

# La Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Commission obligatoire instituée dans chaque commune, par le Code Général des Impôts (C.G.I.) et désignée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal par le Directeur des Services fiscaux à partir d'une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal en nombre double de celui des délégués qui seront retenus.

Mandat d'une durée égale à celle du Conseil municipal

## Composition :

6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales (taxes foncières, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises).
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Un des commissaires doit être obligatoirement domicilié en dehors de la commune.

La présidence est assurée par le maire ou par l'adjoint délégué.

## Fonctionnement :

Réunion annuelle à la demande du Directeur des Services fiscaux ou de son délégué, avec ou sans présence de l'Administration.

Convocation par le maire ou son adjoint délégué.

Quorum obligatoire et décisions prises à la majorité.

L'administration fiscale lorsqu'elle est présente ne vote pas.

Envoi par l'Administration des listes 41 bâti et non bâti, à la collectivité.

les listes 41 bâti recensent ligne par ligne, l'ensemble des changements relatifs aux propriétés bâties, déclarées à l'administration fiscale et donc prises en compte depuis les précédentes listes présentées à la commission.

les listes non bâti recensent ligne par ligne, l'ensemble des changements de nature des cultures sur les parcelles de la commune, pris en compte depuis les listes précédemment soumises à la commission.

En cas de désaccord entre le représentant de l'administration et la commission, ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration.

### Rôle de la CCID :

Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types.

Participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance et qui sont déterminées par l'administration.

Donne des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

Signale au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties, non déclarées et donc non prises en compte par l'administration. Dans ce cadre le rôle de la CCID est essentiel, par l'information donnée sur les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du centre des impôts fonciers.

#### *Pensez à :*

✓ *Régulariser les travaux que vous auriez pu effectuer et oublier de déclarer en Mairie (l'administration pourrait être amenée à faire des contrôles),*

✓ *À déclarer en Mairie (autorisation de travaux ou permis de construire) ceux que vous allez effectuer.*

# La Fête de Mervilla.

## Petits Rappels,

Notre fête s'est tenue le 20 juin 2015.

Vous étiez, comme toujours très nombreux et nous vous en remercions. Voici quelques photos pour montrer ce moment de rencontre, d'échange attendu par tous pour sa convivialité et sa simplicité.

Au programme de cette année :

- une jolie exposition des aquarelles de Mme Gardelle,
- une formation bien utile à l'utilisation du défibrillateur,
- un apéritif toujours aussi festif,



- une tombola réussie (merci à tous nos donateurs),



- notre traditionnel repas qui s'est prolongé bien tard,



- et surtout une animation avec 3 structures gonflables pour nos petits Mervillageois.



Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine fête,

**Réservez votre Samedi 18 Juin 2016 !**



# Le coin des Brèves ...

## Infos paroissiales

Notre belle église de Mervilla est malheureusement trop souvent fermée .Elle fait partie de l'ensemble paroissial de Castanet-Tolosan.

Le prêtre, Jean-Marc Gayraud, qui est frère dominicain, n'est curé -modérateur qu'à mi-temps. Il assure pourtant tous les services d'un prêtre et notamment toutes les messes du dimanche à 10h30 à Castanet, ainsi que le samedi à 18h et le mercredi à 9h "en tournant" dans les 7 autres villages des coteaux.

Si vous voulez être informés des dates et des heures, des messes qui ont lieu à Mervilla ou de tout autre évènement qui touche à notre église, vous pouvez contacter Madame Josette Pablo soit

- ✓ par téléphone au : 05 61 81 75 78
- ✓ par e-mail : josettepablo@hotmail.com

A très bientôt !

## En direct du Sicoval,

### Infos pratiques sur l'accès au droit

Afin de faciliter l'accès au droit de toutes les populations, le Sicoval et ses partenaires proposent des **permanences gratuites** assurées par des professionnels : notaires, avocats, huissiers de justice, conciliateurs, défenseur des droits, médiateurs, Agence départementale d'information sur le logement (Adil), etc.

A votre écoute, ceux-ci vous accueillent en toute **confidentialité** pour vous aider à mieux connaître vos droits, vous informer, vous conseiller et vous orienter dans toutes vos **démarches juridiques et administratives**.

Ouvertes à tous, ces permanences sont réparties sur six communes du territoire (Belberaud, Castanet, Escalquens, Labège Lacroix-Falgarde et Montgiscard), dont Ramonville qui accueille le **Point d'accès au droit renforcé (PADR)**.

*Pour tout renseignement* : Tél. 05 62 24 09 07

En direct du Sicoval,

## Rénoval, un service d'accompagnement gratuit à la rénovation.

*L'opération Rénoval vous propose un accompagnement, gratuit et sur mesure, par un conseiller de l'agence locale de l'énergie Soleval, afin de rénover ou équiper votre logement.*

Ce dispositif est destiné à tous les propriétaires ou futurs acquéreurs, en habitat individuel ou collectif, souhaitant réaliser, dans leur logement, des travaux d'économie d'énergie, de mise aux normes ou d'adaptation au vieillissement ou au handicap.

En fonction de vos besoins, le conseiller pourra analyser l'état actuel de votre habitat, dégager les priorités de travaux et vous remettre une liste d'artisans qualifiés et signataires d'une charte avec le Sicoval. Il pourra également vous aider à la lecture des devis, au montage des dossiers d'obtention des différentes aides financières et analyser l'impact des travaux par un suivi des consommations.

*Tout savoir sur Rénoval et anticiper vos travaux avant l'hiver prochain :*

<http://www.economisonslenergie.fr/renoval/>

## En Direct du TAD ,

A noter le nouveau numéro de réservation : **05 34 35 05 05**



### Transport à la Demande

#### flash-info : changement de n° de réservation

A partir du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015, les réservations de Transport à la Demande (TAD) s'effectueront :

- sur [tisseo.fr](http://tisseo.fr) (inscription au préalable depuis la rubrique « Contact » afin d'obtenir identifiant et mot de passe, adressés sous 48h maximum,
- ou par téléphone au **05 34 35 05 05** de 6h30 à 22h30.



### Les n° et itinéraires TAD

N°	ITINERAIRES
TAD 103	La Vache / Saint-Jory
TAD 106	Balma-Gramont / Aigrefeuille - Balma - Drémil Lafage - Flourens - Mondouzil - Mons - Pin Balma - Quint Fonsegrives
TAD 118	Colomiers Gare SNCF / Aussonne - Comebarrieu - Mondonville
TAD 119	Ramonville Métro / Aureville - Castanet Tolosan - Goyrans - Lacroix Falgarde - Mervilla Pechbusque - Ramonville Saint Agne - Rebigue - Vieille Toulouse - Vigoulet Auzil
TAD 120	Aéroconstellation / Aussonne - Beauzelle - Comebarrieu - Mondonville - Seilh
TAD 201	Saint-Orens Lycée / Varennes En Clavié
TAD 202	Castanet-Tolosan / Montbrun-Lauragais Roumieu
TAD 204	Labège Innopole - Gare SNCF / Ayguesvives Collège
TAD 205	Castanet-Tolosan / Ayguesvives Collège

## Le coin des bons conseils,



### Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

#### Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise), vous pouvez contacter votre référent sécurité pour réaliser une consultation de sécurité de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

#### En cas d'absence

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

#### Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.



Pour en savoir plus,  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



### Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

-  Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.
-  Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.
-  Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.
-  Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre maire, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifient.
-  Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.

-  Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.
-  N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.
-  Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (-https-).
-  Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.
-  Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.
-  Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.
-  Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.

Pour en savoir plus, consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! » sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



## Le coin des Jeunes : Les offres du Sicoval pour la jeunesse

Ski, BAFA, séjours, baby-sitting... Le site Internet de la jeunesse au Sicoval dispense en continu conseils et bons plans job et loisirs !

**Sicoval**  
www.sicoval.fr

### Forfaits de ski à tarifs réduits

en vente aux PIJ de Castanet et Ramonville du 5 janvier au 31 mars 2016

Station	18-21 ans	16-18 ans
St-Lary 31€	4 jours de 2 pers. 20€	At Les Thermes 24,30€
Font-Rameu 29€	4 jours de 2 pers. 20€	Superbagneres 30,50€
Guzet 23,50€	4 jours de 2 pers. 20€	
Font-Rameu 27€		

**PIJ Castanet**  
du lun. PM au vend. AM  
9h-12h et 14h-17h30  
Maison des Solidarités  
05 34 46 73 14

**PIJ Ramonville**  
mar., mer., jeu., vend.  
14h-17h30  
Place Jean Jaures  
05 61 75 10 04

**ATTENTION :**

- Stocks limités
- Forfaits vendus sans assurance
- Paiement par chèque uniquement
- Tous les forfaits sont rechargeables
- Pas de retour possible

### Des formations au BAFA

Le Sicoval prend en charge la session de formation générale au BAFA pour 10 jeunes du territoire. Pour intégrer ce dispositif, il suffit de candidater par courrier jusqu'au 31 janvier 2016 auprès des PIJ.

### Un stage d'initiation au baby-sitting

Du 22 au 26 février à Lauzerville, le Sicoval propose un stage de sensibilisation à la garde d'enfants. Ce stage est réservé aux jeunes dès 15 ans est offre 35h de formation interactives et ludiques, une immersion en crèches et centres de loisirs et une sensibilisation aux gestes de premiers secours. Inscrivez-vous vite avant le 29 janvier au 05 61 39 95 00

### Des forfaits ski à prix réduits pour les - de 30 ans !

Jusqu'au 31 mars, les PIJ proposent aux jeunes de 16 à 29 ans des réductions sur les forfaits de ski sur 6 stations des Pyrénées.

POUR RETROUVER TOUTE L'ACTUALITE JEUNESSE DU SICOVAL, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE :



[HTTP://JEUNESSE.SICOVAL.FR](http://jeunesse.sicoval.fr)

### Des séjours à la neige pendant les vacances de février

2 semaines de ski vous sont proposées pendant les vacances de février. Ne perdez pas de temps, les places sont limitées et les inscriptions débutent le 11 janvier !

**Sicoval**  
www.sicoval.fr

**L**  
Mairie de LAUZERVILLE

INFORMATION JEUNESSE

### Stage d'initiation au BABY-SITTING du 22 au 26 février 2016 à Lauzerville

Stage réservé aux jeunes dès 15 ans

Inscrivez-vous vite avant le 29 janvier 2016

Inscriptions par tel. au 05 61 39 95 00

# Le Service Civique,

## VOUS SOUHAITEZ DEPOSER UNE DEMANDE D'AGREMENT... VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL

Le dossier de demande d'agrément est à télécharger ([www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)), puis à adresser par courrier à la :

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne – Ddcs 31**  
Service Jeunesse Éducation Populaire et Vie associative  
à gauche St Etienne  
CS 38521  
31 685 Toulouse cedex 6  
[www.haute-garonne.gouv.fr/Services-et-Etat-Cohesion-Sociale](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Services-et-Etat-Cohesion-Sociale)  
[ddcs-31va@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-31va@haute-garonne.gouv.fr)

NB : la Ddcs est uniquement compétente sur l'instruction des demandes émises par les organismes locaux ou départementaux (structures à but non lucratif, collectivités, certains services publics).



### Qui est finalitaire et interlocuteur ?

**Vous êtes un service public :**  
Selon le statut, votre demande sera directement instruite par l'organisme. [ddcs-31va@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-31va@haute-garonne.gouv.fr)

**Vous exercez une activité à vocation régionale, votre interlocuteur est :**  
Agence Midi-Pyrénées (Ddcs Cohésion Sociale)  
5 rue du Fort Marignan - BP 2059 - 31069 Toulouse Cedex 7  
056221 81000 (056221 81000)

**Vous exercez une activité à vocation nationale, votre interlocuteur est :**  
Agence du Service Civique - 95, avenue de France - 75014 Paris  
cedex 13 / 01 57 56 56 56 (01 57 56 56 56)  
[www.agence-service-civique.fr](http://www.agence-service-civique.fr)

## ? Une question ? remarque ?

**CONTACTEZ VOTRE CORRESPONDANT LOCAL A LA DDCS HAUTE-GARONNE !**

Les référents Service Civique ont pour mission de vous accompagner dans les démarches de mise en œuvre du Service Civique au niveau local.

Contact pour la Haute-Garonne (pour organismes régionaux) : [ddcs-31va@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddcs-31va@haute-garonne.gouv.fr)

Toutes les informations sur le site officiel du service civique [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

**VOUS SOUHAITEZ ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES: CONTACTEZ-NOUS!**

**SERVICE CIVIQUE**  
DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

**DDCS 31**  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne  
Service Jeunesse Éducation Populaire et Vie associative  
à gauche St Etienne - CS 38521  
31 685 Toulouse cedex 6  
[www.haute-garonne.gouv.fr/Services-et-Etat-Cohesion-Sociale](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Services-et-Etat-Cohesion-Sociale)

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Selon la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est un programme destiné à tous les jeunes de **16 à 25 ans**, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général pour une période de 6 à 12 mois.

La mission d'au moins **24H par semaine** est indemnisée **573 € net\*** par mois, en France ou à l'étranger.

- Il peut être effectué dans 9 grands domaines :
- culture et loisirs
  - développement international et action humanitaire
  - éducation pour tous
  - environnement
  - intervention d'urgence en cas de crise
  - mémoire et citoyenneté
  - santé
  - solidarité
  - sport.

Il est possible de faire son Service Civique tout en poursuivant ses études, ou bien en ayant un emploi à temps partiel.

**NB :** en tant qu'organisme, il est fondamental, pour garantir la qualité et la réussite du projet d'accueil, que le jeune soit sensibilisé aux conditions du cumul entre études - emploi et service civique.



\*497,34 € net par mois pris en charge par l'Etat, complétée au minimum à hauteur de 100,37 € net par mois par l'organisme d'accueil. Cette indemnité peut être majorée de 100,33 € net par mois sur critères sociaux.

## QUELS SONT LES ORGANISMES QUI PEUVENT ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

**Sont éligibles à l'agrément d'engagement de Service Civique**, les organismes sans but lucratif ou les personnes morales de droit public de droit français.

L'engagement de Service Civique **ne peut pas** être réalisé dans une association culturelle, politique, une congrégation, une fondation d'entreprise ou un comité d'entreprise.

## POURQUOI ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE ?

- Accueillir des jeunes en Service Civique c'est :
- Contribuer à la mobilisation nationale en faveur de la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux
  - Proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel
  - Mettre en œuvre des projets renforçant la cohésion sociale sur votre territoire ou auprès de vos publics
  - Apporter une dynamique complémentaire à l'action des bénévoles, des salariés

## LES 5 ENGAGEMENTS D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL

- Je crée des missions de service civique qui sont des projets nouveaux, différents et complémentaires des actions des salariés ou des bénévoles (et qui ne se substituent pas, à terme, à une mission de salariés)
- Je ne recrute pas sur des critères de compétence mais bien sur des critères de motivation
- Je favorise les rencontres et échanges entre jeunes et aussi avec d'autres acteurs et bénéficiaires
- Je facilite leur accès à des formations civiques et citoyennes communes
- Je m'engage à accompagner les jeunes dans leur mission et, au-delà, dans leur projet personnel et professionnel.

## LES PRINCIPAUX CRITERES DE L'AGREMENT

- Proposer des missions qui répondent aux principes d'intérêt général, de non-substitution à l'emploi, d'accessibilité à tous les jeunes (quel que soit leur profil), et de mixité sociale
- Justifier d'au moins un an d'existence à la date de la demande
- Disposer d'une organisation et des moyens compatibles avec l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des volontaires (matériels, humains, financiers...)
- Justifier des conditions particulières d'accueil de volontaires mineurs de plus de 16 ans...

## VOUS ACCUEILLEZ UN VOLONTAIRE... LES SERVICES DE L'ETAT VOUS ACCOMPAGNENT...

- La Ddcs 31 accompagne et contrôle les organismes d'accueil :
- en aidant à la définition de la mission
  - en répondant individuellement à vos questions
  - en organisant un plan de formation annuel des tuteurs (gratuit)
  - en diffusant une lettre mensuelle relative aux obligations et aux actualités administratives
  - en diffusant les outils créés par l'agence nationale du service civique (ex : guide du tuteur, guide des organismes, référentiel mission, plaquettes d'informations, affiches...).

En outre, la Drjcs Midi-Pyrénées élabore, en partenariat avec le mouvement associatif, un dispositif d'agrément collectif (intermédiation) pour faciliter l'accueil des volontaires au sein de petites structures (dispositif opérationnel à compter de fin 2015).



# Et pour tous, Spécial Etat d'Urgence.



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture de la Haute-Garonne

Toulouse, le 20 NOV. 2015

Cabinet – SIRACEDMPC

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées,  
Préfet de la Haute-Garonne

Affaire suivie par : Sarah Lescollet/Génévieve Huc  
Téléphone : 05.34.45.37.11  
Télécopie : 05.34.45.36.55  
Courriel : sarah.lescollet@haute-garonne.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

**Objet :** Proposition d'un article de sensibilisation sur les risques majeurs pour votre bulletin municipal ou votre site internet

**P.1 :**

La capacité des populations à comprendre un signal d'alerte et à adopter un comportement adéquat face à une situation majeure vont essentiellement dépendre de la sensibilisation menée en amont. Ainsi l'information préventive du public quant aux risques, aux moyens d'alerte existants et aux conduites à tenir en cas d'événement est une condition indispensable pour assurer une alerte efficace.

De plus, conformément à l'article L125-2 de code de l'environnement, les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Suivant cet objectif, je vous propose une illustration (ci-jointe), créée par le ministère de l'Intérieur, sur les comportements à adopter en cas d'alerte et le kit d'urgence des familles. Celle-ci pourrait être utilement relayée dans vos bulletins municipaux ou sur votre site internet, et complétée des risques auxquels votre commune est exposée et des moyens opérationnels mis en place en cas d'alerte.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le Préfet  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Frédéric ROSE

1, Place Saint-Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9 - Tél. 05 34 45 34 45  
<http://www.haute-garonne.gouv.fr>

**Victime ou témoin d'un accident ?**

Pompiers : 18  
SAMU : 15  
Police, gendarmerie : 17 } ou 112

**Lors de votre appel, pensez aux 3 points suivants :**

<b>1</b> "JE SUIS" → S'identifier et se localiser	<b>2</b> "JE VOIS" → Nature de l'événement	<b>3</b> "JE FAIS" → Premières actions entreprises
---	--	--

**Vous entendez le signal national d'alerte**

- Mettez-vous en sécurité**  
Rejoignez sans délai un bâtiment
- Tenez-vous informés**  
Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions
- Restez en sécurité**  
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale**

**En situation d'urgence, le premier acteur du secours, c'est vous !**

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER

**1** Localisez le danger pour vous en éloigner

**2** Entendez-vous et touchez-vous

**3** Éloignez-vous et touchez-vous

**4** Éloignez les bureaux et coupez le son des appareils

**5** Éloignez-vous des fenêtres, éloignez-vous du sol

**6** SINKO, abaissez-vous (ou faites un obstacle solide comme un coffre...)

**7** Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Aidez les personnes, même de main et évitez les poils de pénétrer dans la zone de danger

## 3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

**17 ou 112**

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et écartées

**VIGILANCE**

- Témoign d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Gaucher et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)

